



## Circulaire n°5820

du 20/07/2016

Erratum à la circulaire n°5788 du 28 juin 2016 (circulaire de recommandations relatives aux inscriptions – décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur)

### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
  - libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Enseignement supérieur

### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

### Période de validité

- Année académique 2016-2017
- Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

### Mot-clé :

Etudiants non-résidents

### Destinataires de la circulaire

- Aux Pouvoirs organisateurs des Hautes Ecoles subventionnées par la Communauté française concernées par le décret ;
- Aux Autorités des Hautes Ecoles (organisées ou subventionnées) concernées par le décret ;
- Aux Recteurs des institutions universitaires concernées par le décret ;
- Aux Commissaires et Délégués du Gouvernement auprès des institutions universitaires ;
- Aux Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles

### Pour information :

- A la Fédération des Etudiants francophones
- A l'Union des Etudiants de la Communauté française
- Aux Vérificateurs de l'Enseignement supérieur

**Signataire**

Directrice générale

Mme Chantal KAUFMANN

**Personnes de contact**

Service général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Nom et prénom	Téléphone	Email
LAHLOU Nadia	02/690.87.96	<a href="mailto:nadia.lahlou@cfwb.be">nadia.lahlou@cfwb.be</a>
BODART Olivia	02/690.87.98	<a href="mailto:olivia.bodart@cfwb.be">olivia.bodart@cfwb.be</a>
COLLARD Nadine	02/690.87.99	<a href="mailto:nadine.collard@cfwb.be">nadine.collard@cfwb.be</a>
DUJARDIN Christine	02/690.88.17	<a href="mailto:christine.dujardin@cfwb.be">christine.dujardin@cfwb.be</a>

OBJET : Circulaire de recommandations relatives aux inscriptions – décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur – Erratum.

Par la présente, je vous informe que la modification suivante est apportée à la circulaire susmentionnée:

A la page 22, au point 3.5 (notification des résultats par l'institution), la phrase « la publication sera faite le jeudi 8 septembre 2016 et ce à 18 heures au plus tard » est complétée par les mots suivants : « sauf pour les cursus de médecine et de sciences dentaires, pour lesquels la publication interviendra le vendredi 9 septembre 2016 et ce à partir de 18 heures ».

Je vous remercie de votre collaboration.

La Directrice générale,

Chantal KAUFMANN.